

**Motion relative au soutien aux filières « palmipèdes à foie gras » et « volailles maigres »
impactées par l'épizootie d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (H5N8) 2020/2021**

Déposée par le groupe de la gauche départementale

Rapporteur : Jean Arriubergé

Après deux premières épidémies en 2015/2016 et 2016/2017, l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IHAP) frappe de nouveau et plus durement la filière « palmipèdes à foie gras » depuis la détection du premier cas dans une animalerie en Corse le 16 novembre 2020. Le 17 novembre, l'ensemble du territoire national est passé en niveau de risque « élevé ».

Cette épizootie frappe aussi collatéralement la filière « volailles maigres » par les abattages (foyers, abattages préventifs) et par les non mises en place de poussins en zones sanitaires, sur un marché nationalement très concurrentiel.

Le virus est extrêmement virulent et sa propagation est considérée comme 5 à 7 fois plus rapide qu'en 2016/2017.

Le 13 avril 2017, l'Etat signe avec l'ensemble des organisations agricoles un Pacte de lutte contre l'influenza aviaire. Ce Pacte établit les mesures à prendre pour éviter de nouvelles épidémies, avec des objectifs concrets que sont :

- l'amélioration de la détection de la maladie et des réactions collectives en cas de crise ;
- la sécurisation du maillon production ;
- la sécurisation du maillon transport ;
- le renforcement de l'application des règles de biosécurité au niveau des intervenants ;
- l'action aux niveaux européen et international ;
- la mise en place d'un système d'appui économique aux conséquences de l'influenza aviaire hautement pathogène.

Ces mesures ne sont toujours pas respectées par l'ensemble des acteurs de la filière. L'Etat doit accentuer son rôle incitatif et coercitif pour l'application de ces mesures, afin d'éviter au maximum les dégâts d'une nouvelle épidémie.

Considérant l'importance de l'élevage dans notre Département, des conséquences sur les agriculteurs et plus globalement sur l'ensemble des acteurs de la filière,

Considérant le Pacte de lutte contre l'influenza aviaire établi le 13 avril 2017 qui a établi les mesures à prendre pour éviter de nouvelles épidémies,

Considérant la mobilisation financière du Département des Pyrénées-Atlantiques à hauteur de 500 000€ votée ce jour,

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, réuni aujourd'hui en assemblée plénière :

Demande une concertation rapide avec le Préfet, des élus locaux et des acteurs de la filière, afin d'être au plus près des considérations territoriales,

Demande une clarification sur les périmètres de protection prévus pour l'abattage,

Demande une campagne de tests significative sur les élevages concernés,

Demande le conditionnement des aides publiques au respect des mesures détaillées dans le Pacte de lutte contre l'influenza aviaire,

Demande l'examen de la prise en charge ou a minima des avances remboursables des frais vétérinaires.